

mier, mais encore un des plus complet qu'on puisse désirer sur les matières qu'il embrasse; il renferme la Législation & tous les détails de l'administration de la Province; Justice, Finance, Commerce, il présente l'origine, les progrès & l'état actuel de ces divers objets: c'est un Traité de Droit Public, qui n'offre que des principes incontestables: c'est une Histoire Politique dans laquelle il n'y a que des faits importans & avérés: on peut dire que la nécessité d'avoir un semblable Recueil se fait sentir à tout moment, & dispense de prouver qu'il est utile.

On ne peut absolument s'en passer ni dans les Trois-Evêchés, ni dans la Lorraine, depuis la réunion. Il servira par-tout à ceux qui savent lire l'histoire dans sa source la plus pure; c'est-à-dire, dans la législation, il sera singulièrement utile dans la partie de la Flandre qui ressortissoit autrefois au Parlement de Metz, ainsi qu'en Alsace, où la juridiction de cette Cour s'étendoit encore à plusieurs égards lors de sa suppression.

Il y avoit long-tems que les premiers Magistrats de la Ville de Metz, les plus habiles Jurisconsultes, des Commerçans éclairés, des Citoyens instruits dans tous les états, désiroient de voir paroître cette collection; mais on concevoit que c'étoit une entreprise laborieuse & difficile. Feu M. de Lançon, le Législateur de Toul & de Verdun, voulut la préparer, en faisant imprimer en 1740 la *Table Chronologique des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, & Arrêts du Conseil, registrés au Parlement de Metz &c.* d'après cette Table, plusieurs personnes travaillèrent à se former des Recueils pour leur utilité particulière.

M. Emmerly, Avocat au Parlement, s'en occupoit dans les mêmes vûes depuis plusieurs années, lorsqu'une heureuse découverte le mit en état d'acquiescer en ce genre, les richesses dont il se proposa dès-lors de faire part au Public.

A la mort de M. Descartes, Conseiller au Parlement de Metz, on vendit, avec sa Bibliothèque, un Recueil composé par M. de Corberon, ancien Procureur-général de ce Parlement, & continué par les soins de M. son fils, premier Président du Con-  
cil